

# Rapport d'évaluation

## **Plan de réussite** **du Cégep du Vieux Montréal**

*Mai 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep du Vieux Montréal se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite du Cégep du Vieux Montréal devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 31 octobre 2001**

## **Introduction**

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep du Vieux Montréal lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. Cet examen a porté sur les documents déposés en octobre 2000 : le *Plan d'établissement en matière de réussite scolaire*, les fiches des 11 programmes ciblés incluant la lettre d'adoption de ce document de travail datée du mois de décembre 2000, le *Programme d'aide à l'apprentissage pour l'année 2000-2001* et le *Plan de travail du Cégep du Vieux Montréal*. Le document sur les cibles de diplomation ambitieuses, qui a été déposé en juin 2001, a également été examiné. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

Le Cégep du Vieux Montréal a produit un plan de réussite qui décrit les services d'aide et de soutien dont il dispose, propose une définition de la réussite qui tient compte de son projet éducatif et passe en revue de façon générale l'ensemble des facteurs qui influencent la réussite scolaire d'un étudiant. Certains facteurs relèvent de l'étudiant lui-même – son attitude, sa préparation, sa motivation –; d'autres du milieu éducatif qui doit aider l'élève à surmonter le passage du secondaire au collégial, l'encadrer, le soutenir dans son cheminement scolaire et représenter un milieu de vie stimulant; les derniers, enfin, relèvent des activités pédagogiques elles-mêmes – programmes d'études, méthodes pédagogiques et encadrement.

Le Collège a, de façon plus particulière, procédé à une analyse sommaire de onze programmes incluant les six programmes ciblés par le Ministre. Il a présenté les taux de réussite et de rétention de même que les cours les moins réussis pour chaque programme. Le Collège identifie la moyenne générale au secondaire et certains aspects du cheminement scolaire des étudiants comme les principaux obstacles à la diplomation dans ces programmes.

L'analyse reste cependant générale et sommaire. La revue des obstacles à la diplomation présente beaucoup d'intérêt et couvre en grande partie les principaux obstacles à la diplomation, mais elle est trop générale pour qu'on puisse déterminer jusqu'à quel point chacun des obstacles est important au Cégep du Vieux Montréal. Par contre, l'analyse par programme est sommaire et le Collège ne fait pas le lien entre les obstacles identifiés et ceux exposés dans la revue générale. Enfin, il y a lieu de signaler que le plan de réussite ne contient pas de description socioéconomique de la clientèle du Cégep, ce qui eût permis de mieux mesurer l'ampleur de certains obstacles et mieux cibler les moyens. Le Collège reconnaît d'ailleurs la nécessité de mieux identifier les problèmes particuliers à chacun des programmes et de les mettre en lien avec les facteurs influençant la réussite.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

Le projet éducatif du Cégep du Vieux Montréal indique clairement la préoccupation fondamentale du Collège en matière de réussite scolaire tout en favorisant l'approche humaniste et l'engagement autour de projets communs. La Commission a constaté, à la lecture du plan institutionnel sur la réussite, les nombreuses mesures que le Collège a développées pour favoriser la réussite et la diplomation de ses étudiants. Le Collège

déploie des mesures de soutien, d'intégration et d'aide à l'apprentissage. Ces mesures s'appliquent à certains programmes ainsi qu'aux disciplines où les cours connaissent un faible taux de réussite. Le Collège entend renforcer la diffusion de l'information qui vise à faire connaître les différents programmes et services d'aide. Il s'est également doté d'outils qui lui permettent de suivre de façon régulière le cheminement des étudiants et il travaille à l'amélioration du soutien aux enseignants.

De façon plus précise, le Collège a dressé une liste d'activités réalisées dans le cadre du programme d'aide à l'apprentissage. Ces activités répondent à certaines pistes d'intervention soulevées dans l'analyse tels les mesures d'intégration dès la première session, les consultations en orientation scolaire, la coopération entre les services d'aide, le suivi des élèves de première session et la politique sur la valorisation de la langue écrite.

Dans le but d'actualiser les mesures qui s'appliquent déjà, le Collège veut relancer la réflexion sur les services et les pratiques disant vouloir identifier ceux qui lui permettront d'améliorer la réussite scolaire. L'organisation scolaire représente un point stratégique d'intervention selon le Collège qui favorise l'adaptation de l'enseignement aux programmes et poursuit le développement des programmes intégrés de formation secondaire, collégiale et universitaire. Le Collège souligne enfin qu'une coordination des efforts déployés par les services d'aide et de soutien est désormais nécessaire.

Les moyens globalement envisagés pour améliorer les taux de diplomation et de réussite des programmes ciblés concernent principalement le recrutement, l'orientation scolaire, les activités d'aide et d'encadrement pour les cours de la formation générale, l'organisation pédagogique et le suivi régulier des élèves (particulièrement à la première session).

La Commission note l'intérêt de plusieurs mesures mises de l'avant par le Collège, certaines assez uniques comme l'implantation de programmes intégrés secondaire-collégial pour assurer une transition plus harmonieuse entre ces ordres d'enseignement et soutenir la motivation des élèves, ou encore comme les programmes d'aide et de perfectionnement des professeurs. Mais comme le reconnaît le Collège, il est devenu nécessaire d'évaluer l'impact de ces mesures et de s'assurer qu'elles sont bien coordonnées.

## **Les modalités de mise en œuvre**

Le Collège s'est donné un plan de travail pour assurer la mise en œuvre de son plan d'établissement en matière de réussite scolaire. Plusieurs aspects restent cependant à déterminer, notamment la distribution des tâches et la coordination. Le Collège d'ailleurs indique qu'au cours des prochains mois, ce plan de travail sera précisé à l'intérieur d'un plan d'action.

Le plan d'établissement n'indique pas de façon claire quels seront les responsables de la mise en œuvre des mesures proposées et qui en assurera la coordination. Le plan mentionne la présence du sous-comité de la réussite scolaire de la Commission des études et précise qu'il a le mandat d'animer le milieu et de conseiller la Direction des études. On peut donc en déduire qu'il reviendra à la Direction des études de coordonner les opérations, mais le Collège gagnerait à le dire explicitement et à identifier clairement la personne responsable d'assurer la mise en œuvre du plan. Le Collège gagnerait aussi à identifier les personnes responsables des mesures spécifiques adoptées.

Le Collège a pour projet l'évaluation des mesures d'aide et de soutien et la production de bilans annuels. La réalisation de ces étapes est peu documentée dans le plan. Bien que chaque programme ciblé présente un plan sommaire et un calendrier, ces informations ne sont pas très précises. En outre, elles ne sont pas en relation avec les cinq principales étapes de la mise en œuvre du plan institutionnel sur la réussite.

## **Conclusion**

Le plan institutionnel de réussite scolaire du Cégep du Vieux Montréal repose sur une analyse générale des obstacles qui entravent la réussite des étudiants. Les programmes ciblés ont été l'objet d'un premier examen basé sur les taux de réussite et de diplomation et sur le cheminement scolaire des étudiants.

Le Collège identifie des moyens de favoriser la réussite des étudiants. Il veut améliorer la communication et la concertation entre les différentes mesures d'aide existantes, relier les analyses sommaires des obstacles à la réussite dans les programmes ciblés aux facteurs qui influencent la réussite, revoir l'ensemble des mesures déjà en place et produire un bilan annuel pour effectuer le suivi du plan institutionnel de la réussite scolaire.

Le plan institutionnel contient des composantes et des éléments qui devraient permettre une prise en charge institutionnelle de la réussite. Cependant, la répartition des tâches et la coordination de tous les programmes d'aide n'apparaissent pas clairement dans le plan. Le Collège se propose d'ailleurs de préciser certains aspects de la mise en œuvre de son plan institutionnel de la réussite scolaire.

La Commission estime que, pour être efficace, le plan institutionnel doit s'appuyer sur des analyses plus approfondies, être mieux ciblé et intégré, et exposer les modalités de mise en œuvre de ses stratégies d'intervention.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 22 mai 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Cégep du Vieux Montréal ainsi que de d'autres documents afférents<sup>1</sup>.

Le Collège a transmis des tableaux de bord très détaillés pour chaque programme ciblé. Les informations qui y sont contenues ont permis d'établir un constat juste de la situation et, ainsi, de déterminer des priorités dans chaque programme. Cependant, l'établissement n'a pas établi de liens entre ce constat et les obstacles à la réussite et à la diplomation qu'il avait mentionnés dans son plan d'établissement.

Dans son *État de situation* et dans le *Rapport de suivi*, le Collège indique qu'il a effectivement mis en place les mesures annoncées dans son plan de réussite et il en évalue l'impact. Toutefois, il ne présente pas clairement toutes les actions qui ont été implantées; par exemple, il ne spécifie pas ce qu'il a fait pour améliorer le recrutement dans certains programmes. Plusieurs des mesures mises en œuvre se poursuivront pendant les années subséquentes du plan. De plus, des nouvelles mesures ont été expérimentées, dont la méthode d'apprentissage par problème en *Soins infirmiers*, une méthode particulièrement intéressante.

Le Cégep du Vieux Montréal a joint à son suivi son plan d'action annuel 2000-2001, où il précisait la planification et la gestion de certains aspects du plan de réussite. Il y désignait, entre autres, les responsables de la concertation des différents intervenants et ceux de la production du bilan annuel.

La Commission a pris bonne note de ces informations.

---

1. Les pièces suivantes ont été examinées :

*Plan d'action du Cégep du Vieux Montréal 2000-2001.*

*Tableaux de bord de programmes d'études, 30 novembre 2000 et 30 mars 2000.*

*État de situation en matière de réussite scolaire, 6 mars 2002.*

*Rapport de suivi du Plan institutionnel de réussite et de diplomation du Cégep du Vieux Montréal pour l'année académique 2000-2001, 29 novembre 2001.*

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep du Vieux Montréal devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Chantal Bouchard et Jocelyne Bolduc, agentes de recherche